

Compte rendu du conseil d'école n°1 du mardi 20 octobre 2009, 18h-20h, La Celle Guenand.

Présents : Mlle Aubert (E), Mlle Barcelot (E), Mme Bougrier (RPÉ), Mme Charcellay (RPÉ), M.Cointre (M), Mme Froux (RPÉ), M.Hénault (M+E), M.Martin (RPÉ), M.Morêve (M), M.Lacheret (DDEN), Mme Solera (E), M.Ventroux (DDEN),

Excusés : M.Brault (M), Mlle Flattot (E), Mme Gassiot (DDEN), M.Guyot (M), Mme Léger (SIS).

1) Élection des parents d'élèves : le vendredi 16 octobre : 113 parents électeurs inscrits, 93 votants dont 91 par correspondance. 84 suffrages valablement exprimés. Sont donc élus Représentants des Parents d'Élèves :

Nom	Commune de résidence	École de l'enfant	Numéro de téléphone
Mme Bougrier	LA CELLE	PAULMY	06 37 33 23 38
Mme Charcellay	PAULMY	FERRIERE	02 47 92 32 58
Mme Froux	LA CELLE	PAULMY	02 47 94 93 04
M. Martin	FERRIERE	FERRIERE	02 47 92 01 85

2) Règlement du RPI : lecture du document joint concernant les horaires, les absences, les assurances, les enfants malades et les règles diverses. Pas de modification. Le conseil d'école a reconduit le règlement intérieur en son état. Les élèves, leurs parents et les enseignants sont invités à le signer.

3) Élèves en difficulté :

- RASED (Réseau d'Aide Spécifique aux Elèves en Difficulté) : notre RPI dépend dorénavant du secteur de Ligueil (école élémentaire) et comprend une psychologue scolaire (Mme Aubert) et une maîtresse E (Mme Bourbon) qui interviendront à partir de la rentrée de novembre principalement pour les CE2 et les GS, puis à partir de janvier pour les CM2 et les CP.

- Aide personnalisée : est effectuée désormais par l'enseignant(e) de l'élève, dans la classe. Les parents des élèves concernés sont informés par l'enseignant(e) en temps voulu.

- * Ferrière-Larçon : mardis de 16h30 à 17h30 et jeudis de 16h20 à 17h20.
- * Paulmy : lundis, mardis, vendredis de 16h15 à 16h55.
- * Neuilly-le-Brignon : mardis et jeudis de 16h05 à 17h05.
- * La Celle Guenand : lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h15 à 16h45.

- Soutien : une semaine de soutien a eu lieu la semaine précédant la rentrée de septembre du lundi au vendredi de 9h à 12h, pour 5 élèves de CM1 qui passaient en CM2.

4) Effectifs du RPI : le jour de la rentrée, nous avons 80 élèves. A partir de la rentrée de novembre, les effectifs seront répartis ainsi :

- * Ferrière-Larçon : 20 élèves de CM1-CM2.
- * Paulmy : 29 élèves de CE1-CE2.
- * Neuilly-le-Brignon : 15 élèves de GS-CP.
- * La Celle Guenand : 15 élèves de TPS-PS-MS.

Nous devons rester informés de ce dossier.

5) Fête de fin d'année : nous remercions vivement les parents bénévoles pour leur aide et leur participation. Chaque école a reçu pour sa coopérative scolaire 124,41€.

6) Projets du R.P.I. : nous vous invitons à consulter très régulièrement notre site Internet.

Toutes les écoles vont travailler ensemble sur le projet cirque : un premier spectacle est prévu avec les écoles de Ferrière et Paulmy, en janvier mais la date est à confirmer (vendredi 22 ou 29). L'école de cirque de Châtellerault pourra peut-être intervenir à partir de janvier. Le second spectacle aura lieu lors de la fête de fin d'année scolaire.

La Quinzaine du Livre Jeunesse pour tout le RPI s'est tenue à l'école de Paulmy du mardi 29 septembre au vendredi 9 octobre, exposition-vente de livres neufs prêtés par la FOL37.

Littérature : Mme Citras, bénévole de l'association "lire et faire lire" se propose de venir lire des histoires aux élèves, dans toutes les classes, en accord avec les demandes des enseignants.

7) Projets des classes

- Ferrière-Larçon : sortie le 11/10 au musée du Grand Pressigny.
jardinage (école fleurie avec des bulbes) avec peut-être une participation des DDEN.
rencontre départementale de triathlon en fin d'année est prévue.
écriture d'une histoire à propos de l'histoire de Zazie de Thierry Lenain.

- Paulmy : en littérature, le 16/09, proposition de rencontre à Tours avec Thierry Lenain et participation à la quinzaine du livre jeunesse. 3 rencontres artistiques sont prévues à l'école avec l'auteure Mandragore.

en production d'écrits, correspondance avec des grands-parents (en maison de retraite, seul ou en couple dans l'Indre-et-Loire, la Vienne, le Nord et en Angleterre).

en musique, préparation des sorties du 23/11 et 15/01 à l'opéra de Tours pour écouter le concert pour petites oreilles (Berstein, Milhaud, Ravel), visiter les locaux et découvrir les instruments et le métier de luthier.

- Neuilly-le-Brignon : correspondants GS à Veigné
sortie le 09/03 à l'opéra de Tours pour écouter la Ronde des animaux à TOURS.
sortie fin février avec l'école de La Celle Guenand au cinéma à LOCHES.
lundis : salle des fêtes pour l'EPS.
mardis : bibliothèque.
septembre et juin : séances à la piscine
20/10 : promenade en forêt (ramassage de pommes)

- La Celle Guenand : travail sur les contes traditionnels : Boucle d'or et les 3 ours, Le Petit Chaperon rouge.

8) Spectacle et Marchés de Noël

Le dimanche 13 décembre : marché de Noël de Ferrière-Larçon. Les écoles participeront sauf La Celle Guenand. Nous aurons besoin de parents volontaires pour la tenue du stand du marché de Ferrière et les parents peuvent s'ils le souhaitent fabriquer des objets (contacter les enseignants).

Le mardi 15 décembre à 9h30 à Paulmy pour les élèves du RPI : compagnie de marionnettes à fils Marishka à partir du conte musical de Pierre et le loup.

Il est proposé d'effectuer la vente des objets fabriqués par les élèves de La Celle Guenand en même temps que la venue du père Noël et des parents d'élèves de maternelle (TPS, PS et MS).

Note de Melle FLATTOT: depuis l'an dernier, il n'y a plus de manifestation particulière à l'occasion de

Noël (plus de remise de cadeaux), donc la solution de vendre les objets fabriqués par les enfants directement aux parents à cette occasion n'est pas envisageable. Seul le passage par le cartable sera possible.

9) PPMS : le conseil d'école valide les PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté). Une information est transmise aux parents.

10) Jour férié : le jeudi 13 mai étant un jour chômé, il a été proposé de suivre la décision prise par le conseil d'administration du collège de notre secteur, à savoir celui du Grand Pressigny, mais les modalités de récupération de ce jour seront proposées ultérieurement par l'Inspecteur d'Académie.

11) Travaux :

- Ferrière-Larçon : peintures dans la classe et le couloir. Demande de lumière extérieure.
- Paulmy : sonnette et cage multisport. Demande de lumière extérieure.
- Neuilly-le-Brignon : tableau.

Prochain conseil d'école le mardi 12 janvier 2010 à 18h à Neuilly-le-Brignon.

RÈGLEMENT INTERIEUR DU R.P.I. DE LA NATURE

<u>Horaires</u> :	Ferrière-Larçon	Paulmy	Neuilly-le-Brignon	La Celle Guenand
Les cours commencent le matin à...	8h40	8h55	9h	8h55
et le midi à...	13h30	13h15	13h05	13h15
Les cours finissent le matin à ...	12h00	11h55	12h	11h55
et le soir à ...	16h20	16h15	16h05	16h15

L'ouverture de l'école a lieu 10 minutes avant le début de la classe.

La surveillance ne s'exerce que pendant ces créneaux horaires.

Les élèves arrivant en retard doivent être accompagnés jusqu'à leur classe par un parent.

Absences : toute absence doit être motivée par une note écrite des parents et le cas échéant par un certificat médical. Des autorisations d'absence sont accordées à la demande écrite des familles pour répondre à des obligations de caractère exceptionnel. Quatre demi-journées d'absence par mois sans justification peuvent entraîner des sanctions administratives.

Assurance : elle est obligatoire pour les sorties. L'assurance doit comprendre une responsabilité civile et une individuelle accident.

Enfants malades : la prise de médicaments et le suivi d'un traitement sont totalement interdits (sauf cas exceptionnel et PAI : asthme, diabète, ...). Quand un élève est atteint d'une maladie contagieuse, les parents doivent en informer aussitôt le directeur et se conformer aux durées d'éviction réglementaires.

Règles diverses : La sortie n'est pas autorisée avant le fin des cours, sauf autorisation de l'enseignant(e) et prise en charge par le responsable légal de l'enfant. Les enfants se présentent dans un état de propreté convenable. Les cheveux sont à surveiller régulièrement. Il est interdit d'apporter à l'école tous objets dangereux ou susceptibles d'occasionner des blessures ainsi que les jouets personnels. Les bonbons durs, sucettes, chewing-gums sont également interdits.

On attend des enfants un comportement respectueux des adultes, des camarades et du matériel.

Signatures de l'élève, de ses parents et de son (ses) enseignant(e) (-s) :

